Checklist déménagement au Québec : de l'avis au propriétaire au changement d'adresse

PrintableList · Liste à jour et personnalisable sur www.printablelist.com/ca/demenagement/checklist-demenagement-quebec

Scannez pour la liste à jour

3 à 6 mois avant : le bail

Les échéances supposent que votre bail se termine le jour du déménagement. Sinon, comptez à partir de la fin du bail.

- ◯ Relire son bail : date de fin, durée, conditions
 Le délai de l'avis dépend de la durée du bail (12 mois ou plus, moins de 12 mois, durée indéterminée).
- ◯ Envoyer par écrit au propriétaire l'avis de non-reconduction du bail
 Si vous n'avez pas reçu d'avis de modification du bail : bail de 12 mois ou plus, entre 3 et 6 mois avant la fin du bail ; bail de moins de 12 mois, entre 1 et 2 mois avant ; bail à durée indéterminée, entre 1 et 2 mois avant la fin souhaitée. Location d'une chambre : entre 10 et 20 jours avant. Le Tribunal administratif du logement propose un modèle d'avis. Gardez une copie et une preuve de réception.
- ◯ Vous avez reçu un avis de hausse ou de modification du bail ? Répondre dans le mois si vous partez
 Pour partir, avisez le propriétaire dans le mois qui suit la réception de son avis. Sans réponse dans ce délai, vous êtes réputé avoir accepté la reconduction du bail aux conditions proposées.

2 mois avant

- ◯ Réserver le déménageur ou le camion de location
 Autour du 1er juillet, la demande est très forte : réservez le plus tôt possible et comparez plusieurs soumissions.
- ◯ Trier : vendre, donner ou jeter ce qui ne part pas
- ◯ Inscrire les enfants à l'école ou au service de garde du nouveau secteur
 Renseignez-vous auprès du centre de services scolaire ou de la commission scolaire du nouveau secteur.

1 mois avant

- [] Commander le réacheminement du courrier à Postes Canada (service payant)
 À acheter avant le déménagement : il entre en vigueur au plus tôt 5 jours après un achat en ligne, 3 jours après un achat au bureau de poste. Il ne réachemine pas les colis ni les enveloppes prépayées : donnez votre nouvelle adresse aux expéditeurs.
- [] Aviser Hydro-Québec ou votre distributeur d'électricité de la date du déménagement, aux deux adresses
- [] Internet et téléphone : demander le transfert du service ou résilier
 Un transfert peut prendre plusieurs semaines autour du 1er juillet : demandez-le tôt.
- [] Prévenir son assureur habitation : nouvelle adresse et date de début de la couverture
- [] Acheter les boîtes, le ruban adhésif et le papier d'emballage
 Voir l'offre sur le site →
- [] Prévoir un dévidoir et un marqueur pour étiqueter chaque boîte par pièce
 Voir l'offre sur le site →

2 semaines avant

- [] Vérifier auprès de la municipalité s'il faut un permis pour stationner le camion, aux deux adresses
- [] Commencer les boîtes des pièces et des objets peu utilisés
- [] Convenir avec le propriétaire d'une visite des lieux avant la remise des clés

La semaine d'avant

- [] Préparer une boîte « premier soir » : draps, serviettes, chargeurs, papiers, trousse de toilette, de quoi manger
- [] Garder les papiers importants avec vous, pas dans le camion
- [] Vider et dégivrer le congélateur

Le jour J

- [] Photographier le logement quitté, pièce par pièce, une fois vide
- [] Photographier le nouveau logement à l'arrivée, avant de déballer
- [] Rendre toutes les clés et noter à qui et quand
- [] Faire un dernier tour : placards, rangement, boîte aux lettres

Dans le mois qui suit

- [] Déclarer la nouvelle adresse au gouvernement du Québec avec le Service québécois de changement d'adresse

 Ce service en ligne transmet votre nouvelle adresse, en une seule démarche, à sept ministères et organismes, dont la RAMQ, la SAAQ, Revenu Québec, Retraite Québec et Élections Québec. Il n'avise ni Postes Canada ni le gouvernement du Canada. La liste complète est sur Québec.ca.

- [] Vérifier que la SAAQ a bien reçu la nouvelle adresse

 Le titulaire d'un permis de conduire et la personne au nom de qui un véhicule est immatriculé ont 30 jours après le changement d'adresse pour aviser la SAAQ. Le Service québécois de changement d'adresse lui transmet l'adresse ; un autocollant à apposer sur le permis de conduire est ensuite envoyé.

- [] Changer son adresse auprès de l'Agence du revenu du Canada, séparément

 L'ARC ne communique pas votre changement d'adresse aux autres ministères, et le service du Québec ne l'avise pas. Le plus rapide : en ligne, dans votre compte de l'ARC (mise à jour immédiate). Une adresse à jour vous permet de recevoir vos paiements et votre correspondance.

- [] Enregistrer le chien auprès de la nouvelle municipalité, dans les 30 jours

 Le règlement québécois sur l'encadrement des chiens demande d'enregistrer le chien auprès de la municipalité de votre résidence principale dans les 30 jours de l'établissement de cette résidence. La municipalité remet une médaille que le chien doit porter en tout temps.

- [] Prévenir la banque, l'employeur, les assurances et les abonnements

Sources

Avis de non-reconduction du bail par le locataire (formulaire TAL-807) (Tribunal administratif du logement)

Modification d'une condition du bail (Tribunal administratif du logement)

Changement d'adresse et déménagement (Gouvernement du Québec)

Comment donner votre nouvelle adresse au gouvernement lorsque vous déménagez (Gouvernement du Québec)

Vous déménagez? Pensez sécurité routière et changement d'adresse! (Société de l'assurance automobile du Québec)

Réacheminement du courrier (Postes Canada)

Changer votre adresse (Agence du revenu du Canada)

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (LégisQuébec)

Sources vérifiées le 4 novembre 2026.